

Sciences Po : « Replacer la culture du débat et du dialogue au cœur de l'institution » (J. Bassères)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°336404 - Publié le 05/09/2024 à 12:28

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/09/2024 à 16:14



© News Tank



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Nous avons été confrontés aux conséquences du conflit Israël-Hamas, et ne sommes pas les seuls. Nous avons essayé d'en tirer des conséquences avec un objectif : replacer la culture du débat et du dialogue au cœur de notre institution », déclare [Jean Bassères](#), administrateur provisoire de Sciences Po Paris, le 04/09/2024.

Au printemps 2024, l'IEP (Institut d'études politiques) avait été confronté à des manifestations d'étudiants soutenant la cause palestinienne, sur son campus parisien et certains en région. Jean Bassères présente plusieurs mesures prises en cette rentrée, comme le renforcement du dispositif de lutte contre les discriminations racistes et antisémites avec la création d'un module en ligne, et la mise en œuvre d'un cours sur la liberté d'expression et son encadrement en France pour les élèves de première et deuxième année.

Interrogé sur l'impact financier de cette mobilisation, alors que plusieurs grands donateurs ont annoncé suspendre leur accompagnement, il indique que « les financements privés sont en ligne avec les prévisions budgétaires 2024, et ce qui a été réalisé en 2023 ».

Si les régions Sud et Île-de-France avaient aussi indiqué vouloir suspendre leur financement à l'IEP, l'administrateur provisoire indique que « des discussions sont en cours avec leurs présidents, et je ne crois pas à une remise en cause pérenne de ces financements ». Par ailleurs, il indique que la dette de Sciences Po, réévaluée de A à A+ par l'agence Fitch en juillet 2024, n'est pas un motif d'inquiétude.

Concernant le processus de nomination d'un futur directeur de l'IEP, alors que les auditions des six candidats ont lieu les 05 et 06/09, Jean Bassères ne souhaite pas s'exprimer, indiquant « ne pas en savoir plus que ce qui est paru dans la presse ».

Manifestations pro-palestiniennes du printemps : plusieurs mesures prises

La section disciplinaire de Sciences Po a été saisie en mai 2024 pour huit étudiants par Jean Bassères, sur recommandation de la cellule d'enquêtes internes préalables. Elle avait été saisie après qu'une étudiante juive avait été refoulée le 12/03/2024 d'une conférence pro-Palestine qui s'était tenue sans autorisation.

25 autres étudiants sont également concernés, issus des campus de Paris, Reims et Menton, « qui avaient tenté de bloquer les examens », indique Jean Bassères. Pour ces derniers, la section disciplinaire a été saisie en juillet 2024.

Dans ce contexte, Sciences Po a décidé :

- La mise en œuvre d'un cours sur la liberté d'expression et son encadrement en France pour les élèves de première et deuxième année. Il s'agit d'un cours magistral de 2h dispensé aux élèves du collège universitaire, en français et en anglais, avec rediffusion vidéo pour les étudiants en master. Un échange pourra avoir lieu à la fin du cours. Selon Jean Bassères, l'esprit de ce cours consista à « poser les bases, afin que chaque étudiant puisse être mieux informé sur cette notion ».
- Un renforcement du dispositif de lutte contre les discriminations racistes et antisémites avec la création d'un module en ligne.
- Un programme de 12 conférences sur le Moyen-Orient, dont la première aura lieu le 03/10/2024 avec Vincent Lemire, historien.
- Une sensibilisation des étudiants sur la résolution à l'amiable des différends et conflits, pour « apprendre à être en désaccord de manière pacifiée. Il y a pour cela des techniques et méthodes ». Elle est expérimentée sur trois campus : Poitiers, Le Havre, et Reims.
- Des temps plus réguliers entre des membres de l'administration et les étudiants afin d'expliquer leurs points de vue sur certaines actualités. Il s'agit notamment de créer une académie des représentants des étudiants. « Nous avons manqué d'espaces de discussion assez larges l'an dernier », dit à ce propos Jean Bassères.
- La poursuite de la mission de réflexion sur le positionnement de Sciences Po sur les conflits politiques et internationaux.

« Est ce qu'une université doit prendre position sur des conflits, sachant qu'il y en a beaucoup dans le monde ? La question se pose aussi pour des conflits sociaux comme la réforme des retraites. C'est un sujet compliqué, beaucoup d'universités ont entamé une réflexion. À quel point cela affecterait la liberté de recherche ou d'enseignement ? Se poser cette question maintenant permettrait de clarifier beaucoup de choses à l'avenir. À ma connaissance aucun établissement français n'a encore tranché », ajoute l'administrateur provisoire.

En plus du futur directeur de l'IEP, des nominations en attente

Jean Bassères rappelle le calendrier de nomination d'un futur directeur de l'IEP parisien : les 05 et 06/09/2024, la commission de proposition se réunit et auditionne les candidats et candidates présélectionnés : Pierre Mathiot, Rostane Mehdi, Arancha Gonzalez, Juliette Méadel, François-Xavier Petit et Luis Vassy.

Les candidatures retenues seront transmises au conseil de l'IEP de Paris et au conseil d'administration de la FNSP (Fondation nationale des sciences politiques), dont les votes après audition des candidates et candidats proposés par la commission de proposition auront lieu respectivement le 19 et le 20/09/2024.

Par ailleurs, la recherche d'un nouveau doyen de l'École d'affaires publiques, pour succéder à Philippe Martin, est en cours, mais elle se poursuivra lorsque le nom du nouveau directeur de l'IEP sera connu.

« Un processus avait été engagé, et Florence Parly, présidente de la commission en charge, a décidé de le mettre en pause le recrutement, car il y avait un risque de collision avec le poste de direction. Je dois m'entretenir avec elle pour savoir s'il ne serait pas opportun de relancer le processus, maintenant que la procédure de recrutement de la nouvelle direction est en passe d'être finalisée », indique Jean Bassères.

Sur le poste de *provost*, mis en place sous la présidence de Mathias Vicherat, il indique que le choix de le maintenir « appartient à la nouvelle équipe de direction, avec une question de savoir s'il en faut un. Il s'agit de déterminer quel modèle elle souhaite ».

+9 % de candidatures en première année en 2024

Sciences Po a enregistré près de 27 000 candidatures tous niveaux et voies d'accès confondues pour l'année universitaire 2024-2025, soit une hausse de 8,7 % en un an, dont 15 600 candidats pour la première année, soit une hausse de 9 % sur la même année. La sélectivité est plus forte, puisque 1 850 nouveaux étudiants entrent en première année à la rentrée 2024, contre plus de 1 900 en 2023. Dans le détail :

- 1200 sont issus de la voie Parcoursup ;

- 195 sont issus des C.E.P. (Conventions éducation prioritaire)

- 650 sont passés par la voie internationale.

Jean Bassères note « l'excellence académique des candidats » : pour les admis de la voie générale, 95 % ont eu une mention TB au baccalauréat, c'est 97 % pour les double-diplômes.

« Nous ne souhaitons pas renoncer à l'apprentissage »

« Il y a des débats sur le niveau de prise en charge publique de l'apprentissage auxquels nous serons confrontés comme les autres établissements, mais nous ne souhaitons pas y renoncer », indique Jean Bassères, selon qui le nombre de contrats d'apprentissage signés avec Sciences Po est en hausse.

Anne-Solenne le Roux, directrice adjointe de la formation et de la recherche de l'IEP, « regrette que l'apprentissage ne soit abordé que sur la dimension financière alors qu'il s'agit à l'origine d'une manière de former les étudiants, en leur apportant certaines spécificités ». Elle ajoute qu'à la rentrée, l'apprentissage est généralisé à toutes les écoles de Sciences Po, sauf l'École de la recherche, qui n'est par nature pas concernée par ces modalités de formation.

Autre sujet du volet formation, des changements vont avoir lieu dans le recrutement au collège universitaire. Pour la session 2025, le poids de l'oral passe de 25 % à 50 % de la note finale des candidats à l'admission en première année à Sciences Po et « davantage d'étudiants seront admis à l'épreuve orale ».



Jean Bassères

Administrateur provisoire @ Sciences Po Paris (IEP Paris)

Parcours

Depuis mars 2024

[Sciences Po Paris \(IEP Paris\)](#)

Administrateur provisoire

Depuis mars 2024

RATP

Membre du conseil d'administration en qualité de personnalité issue des milieux socio-économiques

Décembre 2011 - décembre 2023

France Travail

Directeur général

Janvier 2008 - décembre 2011

Inspection générale des finances

Chef du service

Avril 2005 - janvier 2008

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Secrétaire général

Novembre 1998 - octobre 2005

Direction générale de la comptabilité publique

Directeur de la comptabilité publique

Mai 1998 - novembre 1998

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Chef de service à l'administration centrale du ministère

Mai 1996 - mai 1998

Ministère de l'Économie et des Finances

Sous-directeur à l'administration centrale du ministère

Avril 1992 - juillet 1992

Ministère de l'Économie et des Finances
Conseiller technique au cabinet de Michel Sapin

Novembre 1990 - avril 1992

Ministère de la Justice
Conseiller technique au cabinet d'Henri Nallet

Juin 1990 - novembre 1990

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Conseiller technique au cabinet d'Henri Nallet

-

Établissement & diplôme

1984 - 1986

Institut national du service public (INSP)
Diplômé (promotion Diderot)

Fiche n° 8101, créée le 22/12/2014 à 11:23 - Màj le 05/09/2024 à 10:32

Sciences Po Paris (IEP Paris)

Catégorie : Écoles spécialisées

Adresse du siège

27, rue Saint Guillaume
75007 Paris France

Général

Date de création	1872
Statut	EPSCP, Grand établissement
Implantations (dont siège)	Paris (siège), Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Poitiers, Reims.
Missions et objectifs	Sciences Po a un rôle de formation, de recherche et de documentation, à l'instar de toutes les universités de recherche de rang international.
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Un collège universitaire (premier cycle)• Sept écoles :<ul style="list-style-type: none">- École d'affaires publiques,- École des affaires internationales,- École de droit,- École de journalisme,- École du management et de l'innovation,- École urbaine,- École doctorale.
Regroupement d'appartenance	Alliance Sorbonne Paris Cité

Direction	Administrateur provisoire : Jean Bassères
Secrétariat général	Alban Hautier, depuis le 01/03/2024
Présidence	Présidente du CA de la FNSP : Laurence Bertrand Dorléac (depuis le 10/05/2021) ; Présidente du Conseil de l'Institut : Dina Waked

Effectifs étudiants

2011-12	8 307
2012-13	8 597
2013-14	8 792
2014-15	9 062
2015-16	9 427
2016-17	9 746
2017-18	10 098
2018-19	10 308
2019-20	10 445
2022-23	10 843

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	151
2020-21	136
2019-20	105
2018-19	93
2017-18	75
2016-17	68
2015-16	64
2014-15	64
2013-14	62
2012-13	45

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs d'E-C titulaires

2021-22	68
---------	----

2020-21	69
2019-20	65
2018-19	55
2017-18	59
2016-17	66
2015-16	55
2014-15	55
2013-14	54
2012-13	55
2011-12	55
2010-11	57

Source(s) : Open data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités uniquement.

Résultat PIA

Excellences

Vague 2 (2022) : 16M€

ASDES (2023)

Projet SPICE-X : 5,7M€

Fiche n° 2221, créée le 25/06/2014 à 11:09 - Màj le 05/09/2024 à 10:32